C.I.P. Bourgogne en direct :
https://www.facebook.com/profile.php?id=100008306931074
coût d'une consultation locale.

Dijon, le 20 mai 2014

C.I.P. Bourgogne

Cas/ID021/REBS

M. François REBSAMEN
127 rue de Grenelle
75700 PARIS SP 07

Références à rappeler
Vous aviez signé la Tribune du Comité de suivi.
Vous étiez solidaire de notre engagement.

Objet : **Avis de radiation**
(à conserver)

Monsieur,

Après étude de votre dossier, et suite à votre silence, vous n'êtes plus admis à bénéficier de notre soutien. En effet, il s'avère que vous n'avez plus les compétences pour répondre aux demandes incessantes et répétées de nos services.

À ce titre, nous vous demandons de prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers, afin que vous admettiez n'avoir plus aucun pouvoir au sein du gouvernement actuel.

À cet effet, et pour valoir ce que de droit, pendant la durée de votre réflexion, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé.

Vous devez nous signaler toute modification de situation dans les 24 heures, notamment en cas de reprise de travail, de négociations ou de toute autre activité.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations interluttantes.

C.I.P. Bourgogne

Article I.54321 du code du chômage : *"La condition d'accès au poste de Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social est satisfaite lorsque l'intéressé accomplit, à son initiative ou sur la proposition de l'un des organismes, tel que la Coordination Nationale des Intermittents et Précaires, des actes positifs et répétés en vue de favoriser les plus fragiles."*